



# RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DPATE

Le Recteur de la région académique de Guyane  
Chancelier des Universités  
Directeur Académique des Services  
de l'Éducation Nationale

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée fixant les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;

Vu le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Considérant l'avis de la commission d'expert du jeudi 28 mai 2026 ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement pour le grade d'adjoint technique de recherche et de formation de première classe, au titre de l'année 2026 :

| N° | NOM - PRÉNOM | AFFECTATION ACTUELLE |
|----|--------------|----------------------|
| 1  | SAID Nadhira | Lpo Saint-Georges    |

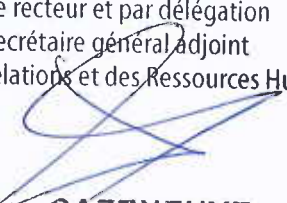
**Article 2 :** Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cayenne, le vendredi 05 juin 2026

Pour le recteur et par délégation

Le secrétaire général adjoint

Directeur des Relations et des Ressources Humaines

  
**Julien CAZENEUVE**